

DEMANDE(S) D'AUTORISATION D'USAGE(S) CONDITIONNEL(S)

Aux personnes intéressées

1. Le conseil de la Ville de Rimouski statuera sur une demande d'autorisation pour un usage conditionnel lors de la séance ordinaire du **mardi 8 septembre 2026**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

2. La demande d'autorisation visée est la suivante :

63, avenue de Saint-Valérien

Nature et effet de l'usage conditionnel	Norme	Article / Grille / Tableau
Permettre l'ajout d'un logement locatif additionnel, à titre d'usage complémentaire, à l'intérieur d'un immeuble d'habitation unifamiliale (H1).	Un seul logement est autorisé dans un immeuble d'habitation unifamiliale (H1).	Grille A-9013 (R.V.R. 820-2014)

3. Une consultation écrite se tiendra du **mercredi 19 août** au **mardi 25 août 2026**. Tout intéressé peut consulter la présentation de cette demande d'autorisation en cliquant sur le [lien suivant](#) ou participer à la consultation en cliquant sur le [lien suivant](#).

Rimouski, 19 août 2026

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier